

L'Unité

Numéro 875
du
16 Janvier
2007

L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts

Snui

L'ANNÉE DES CHOIX



Dans ce n° 875

- *Confiance perdue, dialogue foutu !* p. 4
- *Agora et les mutations 2007* p. 8
- *Conseil Syndical et «La Solidarité»* p. 10
- *Retenue à la source* p. 12
- *Cotisations 2007 actifs et retraités* p. 14

Brèves

Nous commenterons dans notre prochain numéro la décision du Conseil d'Etat du 21 décembre reconnaissant la représentativité de «Solidaires Fonctions Publiques» et permettant son entrée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat. Une première réunion bilatérale avec Christian Jacob a eu lieu le 9 janvier ; un membre du SNUI était présent.

Solidaires et le SNUI en Algérie

Une délégation de «Solidaires» s'est rendue en Algérie à l'invitation du SNAPAP (syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), un membre du SNUI était du voyage et il a fait état, lors du Conseil Syndical de décembre, de la dureté du contexte social et politique dans ce pays.

Le SNAPAP se heurte à un pouvoir qui s'assoit littéralement sur la constitution qu'il a lui-même mis en place. Le pluralisme syndical et politique est clairement inscrit dans cette constitution, mais seule l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) est reconnue actuellement par le gouvernement, cette organisation soutenant ouvertement sa politique.

Les militants du SNAPAP sont le plus souvent menacés de prison ou révoqués ou victimes de harcèlements et brimades, mais malgré tout ils poursuivent leur combat avec conviction et sont largement représentatifs dans toute la fonction publique.

Les camarades des Finances du SNAPAP ont dressé un tableau édifiant de leur ministère. Ils ont critiqué une administration qui privilégie de façon honteuse les hauts revenus du pays.

L'administration des Finances est répartie entre sept grandes directions générales : les impôts, les domaines, le budget, le trésor, les douanes et la planification et le cadastre, le tout surveillé par une cour des comptes, mais gangréné par une énorme corruption.

Les centres fiscaux sont répartis sur l'ensemble du territoire algérien. Le SNAPAP Finances est la principale force syndicale, même si certains agents n'osent pas dire qu'ils appartiennent à cette organisation de peur de représailles. Du coup nos camarades constatent une démobilitation qui les inquiète.

La gestion des carrières est décentralisée, ce qui rend difficile une mobilisation d'ensemble. Pourtant, grâce au SNAPAP, les fonctionnaires ont obtenu récemment une augmentation de salaire.

Cette semaine intense de rencontres a permis de tracer quelques pistes de travail en commun.

Au niveau des Finances notre camarade du SNUI a pu constater qu'en Algérie aussi des réformes tendaient à réduire la présence des services sur le terrain. Le syndicat envisage d'entamer un échange d'informations avec le SNAPAP sur les questions fiscales et sociales.

Revalorisation ACF

C'est par un arrêté du 11 décembre (paru le 22) que le point d'ACF a été revalorisé, passant, avec effet rétroactif au 1er juillet, de 37,70€ à 37,89€.

La régularisation sera effectuée sur la paye de février.

Derniers jours avant Noël : action, action, action !

Bravo aux ultimes combattants de la fin d'année 2006 qui, dans la semaine du 18 au 22 décembre, ont exprimé leur mécontentement à l'occasion des CTPD ou encore de diverses réunions organisées par les directions.

Isère : les cadres interpellés

C'est le 18 décembre que la DSF de l'Isère a réuni ses agents d'encadrement. Une cinquantaine d'agents grenoblois se sont présentés à l'entrée de la salle en début d'après-midi pour distribuer un tract ; ils sont ensuite rentrés dans ladite salle pour dire qu'ils en avaient assez des suppressions d'emplois et qu'ils tenaient au maintien de la règle de l'ancienneté.

150 agents au CTPD à Montpellier

Convoqué le 19 décembre, le CTPD a été envahi par 150 agents, lesquels ont appuyé par un silence glacial une déclaration intersyndicale rappelant tous leurs griefs. Sur les autres résidences, des pétitions étaient remises aux chefs de services pour être faxées au DSF.

Haute-Vienne : le DI fait faux bond !

Le délégué interrégional était attendu à St Yrieix (1er Hôtel des Finances prévu dans le département), mais le 20 décembre la DSF a fait savoir que la visite du lendemain était annulée. Le rassemblement prévu a tout de même eu lieu.

Gironde : pique-nique revendicatif

C'est le 20 décembre, qu'une centaine d'agents se sont rassemblés face à la DSF pour protester contre les suppressions d'emplois.

Un pique-nique s'est déroulé en présence de la presse locale et une motion intersyndicale a été glissée dans la boîte aux lettres du directeur.

Ain : «la DSF était fermée de l'intérieur»

Le DSF n'a pas voulu recevoir les agents venus protester le jour du CTPD, il s'est enfermé dans ses locaux et c'est de l'extérieur, avec une sono, que les déclarations des représentants des personnels ont été lues, lecture suivie de la mise à feu de 9 pétards (9 emplois supprimés).

Lyon : anniversaire perturbé

Une réunion était prévue à la Part Dieu le 21 décembre pour fêter le 30ème anniversaire de la Cité. Les agents des Impôts se sont invités pour dire ce qu'ils pensaient de leurs conditions de travail au DSF, mais aussi au TPG et aux autres directeurs d'administrations présents. La fête s'est déplacée dans une petite salle à l'écart.

Et il faudrait encore parler du CTPS «animé» de Paris Nord le 21, de la remise des téléphones au DSF du Vaucluse le 19, de la manif de Rennes ce même jour, des CTPD boycottés dans la semaine dans l'Eure et Loir, les Vosges, la Seine et Marne, l'Eure, le Haut Rhin, le Doubs et l'Ardèche (boycotts assortis d'initiatives diverses avec de bons relais dans la presse).

L'Europe et les élections

L'Europe a été construite pour qu'une paix durable s'établisse entre les pays qui la composent. Voilà ce qu'on nous dit souvent pour camoufler les objectifs essentiellement économiques de l'aventure communautaire.

On peut, à ce sujet, effectivement penser que la construction d'un marché unique sur le Vieux Continent a contribué à pacifier les relations d'Etat à Etat, mais aujourd'hui, avec ses 27 membres et son fonctionnement cahotique, l'Europe a de plus en plus de mal à cacher les violences sociales qui la parcourent. On n'y risque plus sa peau pour un bout de territoire ou pour venger de prétendus affronts (bien que certains nationalismes exacerbés continuent d'y sévir), mais comment ignorer que les exclusions s'y développent, que les pertes d'emplois y créent des détresses insupportables, que les inégalités s'y multiplient.

Tous les salariés, de tous les pays membres, savent que les droits sociaux ont une fâcheuse tendance à s'harmoniser sur le niveau le plus bas. Tous les chômeurs, de tous les pays, savent qu'on cherche à les «réinsérer» sur des emplois de plus en plus aléatoires. Tous les fonctionnaires, d'Helsinki à Lisbonne, sont montrés du doigt et dénoncés comme dévoreurs de ressources.

Enfin, en 2007, des millions de femmes et d'hommes se sentent en danger dans un espace économique qui leur fait de plus en plus peur au lieu de les protéger.

«Tout ça c'est à cause de la mondialisation» vont nous expliquer certains pendant la campagne électorale, tandis que d'autres nous assureront que l'évolution est «globalement positive» (tout en reconnaissant l'existence de quelques dégâts collatéraux).

En gros, il n'existerait donc que deux options selon les ténors de la scène politique : un retour salutaire sur les vieilles frontières nationales ou l'acceptation d'une règle du jeu, certes brutale, mais incontournable.

Et pourquoi donc camper sur ce schéma binaire ? ...

Et pourquoi l'Europe ne deviendrait-elle pas le meilleur outil de domestication de la loi du marché, forte de ses 492 millions d'habitants, de ses capacités économiques, de son fond de culture humaniste ?

Nous voyons bien, aux Impôts, qu'on utilise le concept européen toujours dans le même sens : pour anéantir le clivage public-privé, pour réduire le champ de l'action publique. C'est en comparant la DGI à des administrations européennes qu'on la restructure et qu'on la fait maigrir.

C'est en comparant notre recouvrement de l'impôt à celui de pays voisins qu'on veut installer la retenue à la source.

C'est en se référant aux cultures anglo-saxonnes qu'on modifie les modes de gestion et d'encadrement des fonctionnaires que nous sommes.

Et si demain, ce concept européen, on en faisait exactement l'inverse, à savoir un outil de promotion de la justice fiscale et sociale ? ...

Redistribution des richesses, développement de l'emploi, construction d'une protection harmonisée des salariés sur l'ensemble du continent, voilà qui constituerait un vrai programme politique de gauche ! Voilà qui trancherait sur les programmes sécuritaires et les fatalismes des droites européennes ! Voilà qui permettrait enfin au syndicalisme de sortir des deux procès qu'on lui fait alternativement à savoir d'être «contre tout» ou «d'accompagner» trop benoîtement le libéralisme!

En contact avec de nombreux syndicats européens, le SNUI est convaincu que cette façon «ouverte» d'envisager la question sociale finira par s'imposer et c'est fort de cette conviction qu'il s'exprimera dans les mois qui viennent.

CONFIANCE PERDUE, DIALOGUE FOUTU !

Depuis la mi-novembre 2006, depuis la convocation du groupe d'études «Mutations», l'intersyndicale demande au directeur général qu'il retire la fiche n° 3 de son dossier (celle qui symbolise l'individualisation de la gestion au détriment des règles collectives) et qu'il ouvre de véritables négociations sur les 4 thèmes revendicatifs qui sont pour vous prioritaires : l'emploi, les conditions de travail, le pouvoir d'achat, les règles de gestion.

Depuis la mi-novembre, notre administration campe sur ses positions et n'entend rien lâcher de ses objectifs d'installation d'une large flexibilité. Elle n'entend évidemment pas, non plus, reconnaître l'étendue des attentes des personnels bien au-delà des seules questions de gestion.

Malgré l'ampleur de la colère exprimée (pétitions, grèves, détournements des JPO, campagnes de presse et d'interpellation des élus, boycott des instances locales et nationales, actions locales...) rien n'avait bougé à la veille de Noël, mais la très forte cohésion de l'intersyndicale autour d'exigences partagées (le maintien de la règle de l'ancienneté et l'ouverture de négociations sur 4 points) doit conduire à poursuivre l'action pour gagner.

De son côté, après six mois de mobilisation, l'intersyndicale des Douanes a enfin obtenu une séance marathon de discussions sur l'avenir de la DGDDI. Sans préjuger du résultat final chez nos voisins, c'est aussi vers une re-discussion globale sur l'avenir de la DGI qu'il faut aller.

17 NOVEMBRE

Impôts/Trésor : les frontières molles

Dans les contrats d'objectifs liant le Budget avec la DGI et la DGCP, un nouvel axe très fort est le lancement d'une véritable compétition entre ces deux administrations. Elle ne concerne pas les deux points frontaliers auxquels on pense souvent (le recouvrement et l'informatique), mais la question de l'accueil sous toutes ses formes : guichets communs, compétences croisées, numéro de téléphone et adresse internet uniques.

Un nouveau groupe de travail était programmé le 17 novembre au cours duquel le SNUI aurait rappelé, encore une fois, que toute compétition entre deux administrations de service public est un poison, que ceux qui veulent opposer technicité fiscale et proximité territoriale ne font que le lit des ennemis du service public et que tout cela ne répond pas à la forte demande de présence, d'écoute humaine qu'expriment nos concitoyens.

Notre administration, pour sa part, prévoyait de présenter quatre modalités d'accueil commun lors de la réunion qui n'a pas eu lieu :

— Depuis le 6 novembre 2006, les deux directeurs généraux ont arrêté un protocole national d'expérimentation des accueils Finances dans 12 départements. Le protocole rappelle les limites dans la délégation des compétences croisées et prévoit qu'un bilan complet sera présenté aux organisations syndicales.

— Depuis cette même date, un protocole national de fonctionnement des accueils communs des particuliers est également en place entre les deux administrations. Faisant suite aux décisions des ministres (CTPM du 7/07/05) il installe l'interlocuteur unique des particuliers et il s'appuie sur le rapprochement CDI-CDIF. Suite à l'intervention syndicale lors des précédentes réunions, ce document précise le périmètre de compétences, le plan de formation et les modalités du dialogue social.

— L'adresse internet unique (Impôts/Trésor) est expérimentée

dans 3 départements (Essonne, Loiret, Meurthe-et-Moselle).

Elle ne concerne que les particuliers et se traduit, en fait,

par un reroutage des messages vers le service compétent qui reste chargé de la réponse. Cependant, les réclamations (contentieux et gracieux) ne sont pas possibles en dehors de «l'espace abonné», uniquement accessible aux détenteurs d'un certificat. De même, les demandes concernant les contrats de prélèvements sont renvoyés vers le site dédié du Trésor Public.

— L'expérimentation du numéro de téléphone unique dans l'Ain a déjà fait l'objet d'analyses dans l'Unité en lien avec des observations du SNUI local. Après 8 mois de mise en place, la Direction Générale entendait présenter son propre bilan, pour le moins nuancé.

Premier enseignement, sans réelle surprise, les appels téléphoniques sont très nombreux pendant la campagne IR et lors de la sortie des avis, mais chutent le reste de l'année. Les contribuables privilégient le contact direct avec les interlocuteurs qu'ils connaissent et qui gèrent leur dossier. En effet, les appels aux services compétents restent possibles en cas de suite des contrôles ou de poursuites.

La Direction Générale a dû reconnaître cette demande du public qui privilégie toujours l'humain, la technicité et au final l'efficacité du contact avec le gestionnaire du dossier. Ainsi 20 à 25 % des appels se concluent par un abandon ; sans doute dès que l'appelant se rend compte que c'est un automate qui lui parle. Dans un sondage, l'administration confirme que 19 % des abandons sont liés au motif qu'on n'a pas pu joindre rapidement un agent, un vrai agent !



Au printemps dernier, le SNUI dénonçait les 3 maux de la DGI : l'agent malmené par le management et la GRH, les agents mal reconnus pour les efforts déployés depuis des années, les missions fiscales et foncières maltraitées. Trois campagnes syndicales spécifiques ont fait écho à ces 3 maux :

— «On n'est pas des pions !»

— «Réclamons notre dû !»

— «Réseau d'alerte DPR et de défense des agents». Les 3 campagnes du SNUI ont fait écho aux préoccupations exprimées dans tous les services, elles ont aussi favorisé une prise de conscience sur la situation globale de la DGI et sur la nécessité d'une réplique d'ensemble.

2007 sera l'année de la jonction entre toutes les réformes, qu'il s'agisse des structures (pôles professionnels et particuliers, concentration de l'enregistrement, du CSP, de l'accueil téléphonique, frontières molles avec la DGCP), de la gestion du personnel (attaque contre la règle de l'ancienneté, suppression de la notation de carrière,...), des missions (transferts des Domaines, projet de fusion IR-CSG avec paiement à la source,...).

2007 doit donc être l'année d'une vaste mobilisation et d'une action unitaire pour gagner ! Face à la détermination des pouvoirs administratif et politi-

que, la réaction des agents doit désormais franchir un nouveau cap, et ce dès janvier.

Sinon, que pourrait-on espérer d'une quelconque reprise du dialogue social avec une administration qui refuse toujours de retirer le moindre de ses projets ? Nous demandons toujours un repli sur la question des mouvements locaux. Ceux-ci auront lieu dans quelques mois dans les directions locales et un premier signe pour renouer la confiance peut toujours être envoyé : le retrait de la fiche n° 3.

Pour le restant, c'est à l'administration et aux ministres de juger de l'opportunité d'un blocage maintenu. Tandis que le Gouvernement s'évertue à dire qu'il veut que les choses changent dans les relations avec les syndicats, nous avons face à nous un responsable administratif qui qualifie les représentants de ses personnels de «staliniens». C'est cependant lui qui portera la responsabilité de nombreux passages en force s'il ne change pas d'approche.

Pour l'heure, nous vous invitons à prendre connaissance de quelques sujets qui devaient faire l'objet de réunions à Bercy fin 2006, réunions qui ont capoté en raison du conflit, mais réunions au cours desquelles le SNUI aurait eu des choses à dire si les conditions d'un dialogue loyal avaient été réunies.

20 NOVEMBRE : Copernic

Jamais, depuis près de deux ans, le directeur général des Impôts n'avait accepté de réunir les syndicats pour examiner le dossier Copernic. Seul le directeur du projet réunissait régulièrement (3 à 4 fois par an) les syndicats de la DGI et du Trésor pour faire un point technique sur l'avancement des travaux. A chaque fois, le SNUI et d'autres syndicats revendiquaient un groupe de travail plus «politique» avec chacun des directeurs généraux pour qu'ils s'expliquent sur les impacts de Copernic dans leur administration.

Après le départ, étonnant, de l'ancien directeur du projet avant l'été 2006, les deux administrations ont repris - de fait - la conduite du dossier qui vise toujours à refondre le système informatique fiscal dans son ensemble. Du coup, la DGI semble avoir compris qu'elle devait davantage - et sans intermédiaire - piloter le programme.

Depuis le début, le SNUI insiste autour de trois conditions pour que le nouveau système informatique soit utile aux agents et au service public : la fiabilisation des bases de données, la sécurisation du système, mais surtout la construction d'un outil correspondant aux besoins réels des métiers. C'est, semble-t-il, l'un des reproches qui est aujourd'hui fait en interne à Copernic de ne pas être suffisamment parti de la réalité du terrain et des attentes des agents. Ainsi, une première plaquette pour les SIE vient seulement d'être conçue et distribuée pour tenter de montrer les possibilités nouvelles qu'offrent les outils déjà livrés.

Par ailleurs, un deuxième reproche majeur commence à être fait à Copernic, y compris à l'extérieur du Minéfi dans la presse : la dépendance de l'administration vis à vis des grands groupes informatiques mondiaux dont quelques uns se sont alliés pour emporter certains marchés et qui profitent de leur situation de quasi-monopole pour imposer leurs délais, leurs tarifs et même, parfois, leur vision des projets ! Une moindre dépendance, associée à une volonté affichée

de rester «maître chez soi» aurait évité à Copernic d'être aussi sévèrement critiqué.

Sur le module le plus ambitieux, le plus attendu aussi, celui du recouvrement unique Impôts / Trésor c'est le chemin boueux du transfert à un consortium privé qui a préalablement été choisi. Résultat : un bras de fer financier et juridique entre l'Etat et les sociétés privées et surtout un très important retard !

RSP, le module de recouvrement ne serait plus annoncé avant 2008, au mieux, et dans une version partielle (limitée aux impôts collectés par voie de rôle). Pour faire oublier ce gros pépin, la Direction Générale communique sur les livraisons passées et actuelles, essentiellement autour des portails agents et usagers, des télé procédures et des bases de données (Adélie, Adonis).

La prochaine étape sera plus délicate puisqu'il s'agira d'aller au delà d'un toilettage des applications existantes en réécrivant les applications de gestion dans des produits destinés à la fiscalité des professionnels (SAPHIR à venir en premier), puis à la fiscalité des particuliers.

Lors de la réunion prévue le 20 novembre, le directeur général n'avait pas l'intention d'aborder les questions auxquelles il doit pourtant répondre : quid de l'avenir des agents et des emplois ? quid de l'interaction entre Copernic et les restructurations de services ? quid de l'exercice des missions ?

Seul un nouveau point d'étape technique était à l'ordre du jour.

La lecture des documents préparatoires aura suffi à en faire ici la présentation et à montrer qu'une fois encore l'administration masque l'essentiel aux représentants des personnels.





CONFIANCE PERDUE,

6 NOVEMBRE : formation professionnelle

Le groupe de travail «For Pro» convoqué le 6 novembre, puis reporté, puis englouti dans le conflit, aurait permis de faire le point sur le lancement de la direction du recrutement et de la formation (DRF), mais aurait-il débouché sur des réponses satisfaisant les personnels de formation et les agents ?...

Avant la rupture du dialogue, le SNUI avait adressé au bureau H 1 une liste de questions et de propositions sur plusieurs points essentiels tels que les modes de fonctionnement du paritarisme au sein de la DRF, les règles d'affectation au sein de la nouvelle direction, les régimes indemnitaires.

Le SNUI a également mis en garde le directeur de la DRF sur les risques encourus avec la constitution d'un pôle de compétence RH sur le site de Clermont-Ferrand. Cette concentration s'avérera négative si les moyens en emplois ne sont pas suffisants et si un conseiller RH n'est pas installé sur tous les sites du nouvel ensemble (dont Noisy Mont d'Est et Noisy Champs).

Sur la question, enfin, des centres régionaux de formation et de leur rattachement à la DRF, comment passer outre une concertation au niveau national ? Les interrogations sont nombreuses sur les futures conventions, sur les liaisons hiérarchiques, sur les centres interrégionaux de formation et sur le CNFP. Par ailleurs, le SNUI a tiré la sonnette d'alarme sur les moyens hétérogènes des centres nécessitant une harmonisation. En conclusion, il règne un flou important autour de la mise en place de la DRF.

Pour essayer d'y voir un peu plus clair, les représentants des personnels de l'ENI, du CNFP et de l'ENC ont assisté au dernier CTPS de leur établissement. A cette occasion, ils

ont rencontré Francis Malvestio qui dirige officiellement la DRF depuis le 1er janvier mais qui a travaillé à son lancement depuis presque un an.

Les représentants des personnels ont dénoncé les suppressions d'emplois et exigé que la DRF se construise sur des bases ambitieuses. A cette occasion, le SNUI a dénoncé le côté provocateur de la publicité parue dans EOLE ventant les mérites du métier de chargé d'enseignement alors que tout, aujourd'hui, conduit à amoindrir l'attractivité de cette mission.

M. Malvestio a précisé, au fil de ses rencontres, que les responsables centraux de la DRF vont travailler à la mise en place d'une politique cohérente de gestion des carrières (du recrutement à la formation initiale puis à la formation en cours de carrière) et qu'ils n'auront pas vocation à écrire les scolarités, cette tâche restant de la compétence des écoles. Il partage l'idée de la nécessité d'avoir un maillon de dialogue social au niveau des sites, mais il s'interroge, semble-t-il, sur les modalités. Il a confirmé le déménagement de l'EFENI de Noisy Champs vers Noisy Mont d'Est, mais le calendrier des opérations n'est pas stabilisé à ce jour, il a néanmoins parlé de janvier 2008 ou de septembre 2008. Il a confirmé la pérennité des sites, les collègues de l'ENC ont appris le retour du poste de gardien concierge.

Ceci étant, des emplois seront supprimés, notamment en service RH au prétexte «qu'Agora compense», et des redéploiements seront réalisés afin de permettre à l'état major de la DRF de se renforcer !



30 NOVEMBRE : fiscalité immobilière

C'est le jour de la 2ème grève de novembre que devait se tenir un groupe de travail sur la fiscalité immobilière boycotté par l'ensemble des organisations syndicales. Cette réunion devait se tenir plus de deux ans après qu'elle ait été demandée par le SNUI à l'occasion du GT du 24 janvier 2003 relatif à l'expérimentation des pôles de compétence enregistrement. Nous avons en effet constaté que l'administration était en train de procéder à une réforme de la FI, sans aucun dialogue préalable avec les organisations syndicales. Ce n'est qu'au plan local que des réunions d'information avaient eu lieu sans le moindre espace pour des contrepropositions.

DIALOGUE FOUTU ! (suite)

A quelle réforme la Direction Générale a-t-elle donc procédé ? et pour quel résultat ?

Le changement a porté sur trois axes : la séparation gestion/contrôle, le contrôle corrélé patrimoine/revenus, de nouvelles méthodes de travail basées sur l'utilisation des applications informatiques. Le premier résultat, c'est l'éclatement des acteurs chargés de la fiscalité immobilière : inspections de fiscalité immobilière dites étendues ou élargies, parfois transformées en inspections de fiscalité patrimoniale ; brigades FI ; cellules DFE (dossiers IR à forts enjeux) ; services de l'enregistrement (le plus souvent regroupés en pôles départementaux et chargés de la relance des déclarations de successions et de l'alimentation de FI 3S).

Cette nouvelle organisation génère de sérieux problèmes de cohésion et une question simple se pose : qui fait quoi ?

Les délimitations de tâches et de compétences ne sont pas claires et peuvent varier d'une direction à l'autre. Apparaît de surcroît un problème grandissant de liaison que ne résout pas la multiplication d'applications informatiques souvent mal conçues, pas toujours compatibles entre elles, et insuffisamment alimentées en données.

20 NOVEMBRE : encadrement



Si le groupe de travail prévu pour faire le point sur la gestion des personnels d'encadrement s'était tenu, le SNUI aurait souligné combien est important le décalage entre l'autosatisfaction exprimée dans le dossier préparatoire et la réalité. La Direction Générale a voulu mettre en place le grade unique d'encadrement car, selon elle, il devait notamment se traduire par une simplification des règles de gestion. Tout le monde sait qu'il n'en est rien !

Le SNUI a toujours dénoncé le vrai mobile de cette réforme à savoir la volonté de déréglementer tant sur le plan géographique que fonctionnel les règles d'affectation des cadres pour rendre leur utilisation plus souple.

On constate aujourd'hui, d'une part les effets pervers du nouveau système qui freine certaines candidatures (à la sélection, au poste...), d'autre part la nécessité pour l'administration d'aménager les règles de nomination et d'affectation des comptables et des non-comptables.

Sur la composition d'équipes, le SNUI réaffirme son opposition à ce système car les grades de directeur divisionnaire et d'inspecteur principal sont des grades généralistes obtenus après une sélection rigoureuse et qui ouvrent la voie aux emplois de commandement, emplois qui demandent des capacités d'adaptation aux diverses fonctions. Par ailleurs, l'administration n'apporte pas la preuve que les directions qui ont eu recours à ce dispositif ont amélioré de façon significative leurs résultats.

Sur les autres points essentiels soulevés dans les fiches préparatoires à la réunion, le SNUI n'est pas hostile à la constitution d'un double mouvement pour les IDEP, qui permettrait de mieux prendre en compte les départs à la retraite. Par contre, le SNUI revendique depuis toujours une CAP spécifique pour les IDEP comptables avec affectation à la résidence lors du pré-mouvement. Notre proposition s'inscrit dans le droit fil de l'aménagement proposé par l'administration qui veut différencier le mode d'affectation des comptables et des non-comptables.

Sur les garanties de gestion (rémunération-résidence), l'administration doit reconnaître et affirmer qu'aucun cadre ne doit être pénalisé par les évolutions des structures.

Voilà, en termes résumés, ce que le SNUI aurait dit le 20 novembre et il aurait aussi rappelé tout le mal qu'il pense d'une charte de l'encadrement qui entend contractualiser les missions des agents.

Pour parfaire notre ronde des groupes de travail qui n'ont pas eu lieu en fin d'année dernière, il faudrait encore parler de celui du 11 décembre qui devait préparer le calendrier des CAP pour le premier semestre 2007.

Pour la circonstance, les représentants des personnels se sont déplacés et ils ont lu, debout, une déclaration commune avant de quitter la salle.

Ils ont exprimé une nouvelle fois les demandes de l'intersyndicale pour que puisse être rétabli un dialogue loyal, mais visiblement l'administration n'a pas souhaité changer de ligne.

Dans son message de vœux, Bruno Parent ne fait évidemment pas mention de la tonalité conflictuelle de novembre et décembre 2006, il s'engage cependant à porter son « attention » au trouble que les changements peuvent provoquer, mais il s'en remet essentiellement, pour surmonter les obstacles, au « professionnalisme des uns et des autres ».

Nous attendons pour notre part qu'il cesse de négliger les critiques et les attentes des personnels, qu'il cesse de vouloir passer en force sur tous ses projets. A lui aussi de se montrer un « pro » en marquant dans ses prérogatives de directeur général un souci de compréhension de ce que veulent absolument conserver ses fonctionnaires parmi leurs repères professionnels.

Un outil, normalement, c'est fait pour aider ! S'agissant de nos outils informatiques, hélas, trop souvent installés de façon précipitée, ils ne cessent de provoquer notre colère.

S'agissant de la saisie des demandes de mutations sur Agora, les directions et la Centrale ont commencé dès les derniers jours de décembre à lister les « bugs » et les loupés.

Plus que jamais, les postulants ont donc tout intérêt à garder une trace « papier » de leurs demandes et à en envoyer un double au syndicat pour limiter les risques !

Entre les données d'état-civil qui ne sont pas à jour et qui créent un doublon si vous les modifiez, les congés 2007 qui « écrasent » 2006 et les innombrables problèmes

de connexion, les obstacles sont nombreux.

Cette situation était prévisible, mais qui se soucie à Bercy de l'intérêt des agents ? ...

N'était-il pourtant pas indispensable, après les tensions nées des projets de déréglementation, de prendre garde à ne pas infliger une série de désagréments techniques aux aspirants à une mutation ? ...

Il y a décidément trop d'occasions de penser au mot « mépris » dans notre quotidien DGI !

Vous trouverez ci-après les positions du syndicat sur les mesures nouvelles prises pour les mutations de 2007 et nous rappelons que la date limite de transmission des demandes à la DSF est fixée au mardi 23 janvier.

Quelques analyses critiques des

Mouvements locaux

D'après la DG, le mode d'affectation des agents au plan local n'était plus pertinent compte tenu des difficultés posées et de certaines évolutions récentes. Les affectations sur les postes vacants s'effectueront donc désormais au regard de l'intérêt combiné du service et des agents. Avec beaucoup de mauvaise foi, l'administration estime que le rôle des CAP Locales sera de ce fait accru.

C'est sur ce point précis qu'est née la situation conflictuelle de la fin 2006, avec 2 grèves à la clé et de multiples autres actions, les agents ayant très bien compris le lien existant entre les suppressions d'emplois programmées et l'objectif d'installer la flexibilité la plus grande.

En bafouant la règle de l'ancienneté, l'administration entend donner aux directeurs locaux une totale liberté de gestion des agents, elle saborde délibérément les principes fondamentaux en matière de cohésion et d'égalité de traitement.

On notera au passage que, dans sa note aux directeurs, la DG précise que tous les documents annexés aux règlements des CAPL qui seraient en contradiction avec la nouvelle priorité donnée à l'intérêt du service, deviennent caducs. Ce qui signifie que tous les acquis locaux en matière de règles de gestion sont désormais « écrasés ». Afficher dans ces circonstances que les CAP locales verront leur rôle accru est une provocation, sauf à penser qu'elles pourraient devenir un lien de marchandages sordides, ce que nous combattons, bien évidemment.

Rappelons-le, le SNUI a toujours dit que l'instauration des CAP Locales entraînerait la déréglementation des règles de gestion, augmenterait l'arbitraire et donnerait une priorité à la notion de profil et à celle de l'intérêt du service au détriment de celui des agents. Nous y voilà, mais nous sommes cependant déterminés à nous battre, même dans un cadre hostile.

Pour le SNUI, les affectations locales devraient être prononcées par services et dès le mouvement national. A titre d'exemple, les contrôleurs devraient pouvoir postuler au plan national pour les postes SIE, ICE, IAD, FI, CDIF, CH, informatique, direction, ... et non pas pour une structure comme c'est le cas actuellement, ou pour un « bloc professionnel » comme le propose la direction générale pour les mutations 2008.

Toutes les affectations doivent se faire selon le principe de mobilité choisie, selon la règle de l'ancienneté et ouvrir un droit systématique à la formation professionnelle pour les agents changeant de service : voilà notre revendication.

Mutations internes à une direction et m

Jusqu'ici, dans le cadre des mouvements nationaux de mutations, le département et sur une résidence, généralement selon la règle de l'ancienneté (à l'extérieur). Certains agents, déjà en poste dans la direction, changeaient de résidence (à l'extérieur). L'arrivée du dernier de ces agents mettait fin au mouvement (c'était la coupure à l'ancienneté). Le nombre d'agents à une résidence était limité par le nombre de postes vacants.

A compter de 2007, la « coupure à l'ancienneté » n'interdira plus les mutations internes (résidence à résidence) y compris au détriment d'agents de l'extérieur. Cette modification peut permettre de satisfaire quelques situations personnelles d'agents déjà en poste dans la direction, elle va constituer une nouvelle entorse à la règle de l'ancienneté et pourra conduire dans l'avenir à faire prononcer la totalité des affectations nationales au département et non plus à la résidence. Quoi de plus facile pour un directeur d'affecter ensuite les agents en fonction du seul intérêt du service !

Emplois EDRA

La Direction Générale a décidé l'implantation de tous les postes EDRA au département et la suppression progressive des EDRA résidence car elle estime que cette structure requiert une mobilité à la fois fonctionnelle et géographique. L'administration précise, dans une note en date du 21 décembre 2006 adressée aux directeurs, qu'une revalorisation indemnitaire est en cours d'examen afin de compenser les nouvelles contraintes liées à cet emploi.

Ces postes d'EDRA seront pourvus en priorité par les agents les ayant demandés expressément, ils seront ensuite, mais ensuite seulement, départagés selon la règle de l'ancienneté. Dans la pratique nouvelle, aucun poste EDRA ne restera vacant au 8ème échelon sollicitant un rapprochement pouvait obtenir son affectation au 8ème échelon, avait sollicité expressément un poste EDRA. Désormais du fait de la demande expresse de l'agent 5ème échelon, lui sera attribué et le rapprochement de l'agent 8ème échelon ne sera plus possible. Pour le SNUI, cette proposition n'est pas acceptable. Non seulement elle entraîne la précarisation avec l'affectation au département, mais elle ne respecte pas la règle de l'ancienneté.

Mutations

Dans le cadre du mouvement national de génération et d'accroissement géographique, il a été décidé l'application de la règle de l'ancienneté pour changer de résidence. Cette règle s'applique à l'emploi (cf. note PL 2006). Cependant, dans le cadre de l'application de la règle de l'ancienneté, il est précisé que l'agent occupant un emploi, une mutation nationale est établie chaque année. Les mutations nationales et communales sont effectuées en fonction de la règle de l'ancienneté.

Selon le SNUI, il est précisé que l'obligation de changer de résidence – l'année de la suppression – au prétexte que la liste DG.

Le dispositif mis en place est systématiquement appliqué à la suppression ou un tra

MUTATIONS 2007 AVEC AGORA

les nouvelles dispositions

Mouvement national

es agents étaient affectés dans un l'ancienneté (hors postes à profil, e résidence. D'autres arrivaient de ment national (en jargon technique, e donnée était alors stabilisé (bien que sollicités) demeuraient

mouvements intradépartementaux rier plus anciens. Même si cette

et prime à la mobilité

dispositif ministériel de garantie de rémun- ompagnement indemnitaire à la mobilité été décidé de faire entrer dans le champ a prime à la mobilité les agents amenés à e à la suite de la suppression de leur BO n° 54 du 17 juillet 2006, bureau L1). ce cas, la prime n'est accordée qu'à la con- obtienne, l'année de la suppression de son ion au profit de résidences dont la liste est née dans le cadre du groupe d'études mu- iquée lors du lancement de la campagne.

est concevable que certains agents ayant hanger de résidence, n'obtiennent pas ppression de leur poste – cette indemnité a résidence demandée ne figure pas sur la

n place par l'administration doit s'appliquer à tous les agents concernés par une sup- nsfert.

. Auparavant un agent ation ALD, même si un ppressionément un poste chelon, le poste EDRA a pas réalisé. ent la DG renforce la e pas la règle de l'an-

Emplois A et B à la DGE

Afin d'assurer une stabilité indispensable au bon exer- cice des missions et de valoriser la formation reçue en interne, la Direction Générale va exiger que les agents de la DGE restent 3 ans sur leur poste, sous réserve de l'examen de situations personnelles exceptionnelles.

Le SNUI s'est toujours opposé aux délais de séjour d'autant plus que certaines directions spécialisées ne se privent pas de demander aux agents jugés «non ren- tables» de déposer une demande de mutation pour une autre direction.

Le SNUI ne peut admettre tout et n'importe quoi au nom du seul « intérêt du service » ou de la nécessité d'assurer un retour sur investisse- ment suite aux formations.

Agents de la DNEF

Les recrutements continueront de se faire par appels de candidatures, mais l'affectation natio- nale sera prononcée à la résidence sans préc- sion d'un service existant. L'agent sera ensuite affecté au sein de la DNEF, après entretien, en fonction de ses compétences, de ses souhaits et des postes disponibles.

Le SNUI ne peut que dénoncer cette «double sélection», ce «double profilage».

Conjoints pacés

Les agents demandant un rapprochement doi- vent détenir les pièces justificatives lors du dépôt de la demande. Les agents pacés sont assim- lés aux agents mariés à la condition de produire la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'im- position commune prévue par le CGI.

Donc les agents pacés en 2006, avec le système DPR, ne pourront pas fournir les pièces exigées. Dans diverses administrations une disposition particulière a été prise pour tenir compte de cette impossibilité, mais à la DGI on a tergiversé et finalement les agents pacés entre le 1er janvier 2006 et le 28 février 2007 devront produire 2 justificatifs de vie commune établissant qu'ils entretiennent en commun un logement commun. Pour le SNUI, nul doute que les débats en CAP seront agités, certai- nes situations s'accomodant mal de cette exigence.

■ Accès Agora

Lors de la première connexion par le portail «métiers» et après avoir accédé à l'espace personnel par le mot de passe, la fonctionnalité «Agora de- mande de vœux» n'est pas spontanément disponible. Si elle n'apparaît pas dans le ca- dre : «les applications», il faut accéder par «personnaliser» à la fonction «mettre à jour la liste».

■ Attention à la mise à jour des informations personnelles

Si l'ajout d'une information nouvelle (déclaration d'un nou- vel enfant à charge, ...) semble ne pas poser de problèmes, en revanche la modification d'une information existante, mais éronnée, peut conduire à un dysfonctionnement pouvant af- fecter le traitement des deman- des de mutations. Il est donc nécessaire de passer par les services GRH des Directions en leur signalant les erreurs. N'effectuez pas vous-même la moindre modification.

■ Attention Domaines !

L'accès à un poste Domaine est possible dans le cadre du prochain mouvement de mutations, mais attention, l'ob- tention d'un tel poste (dans le périmètre de transfert) vaut in- tégration immédiate à la DGCP dès le 1er septembre 2007 (sans droit de rester à la DGI jusqu'en 2009). En effet, ce droit est réservé aux agents qui ont intégré le PMDF (périmètre de mise à disposition fonction- nelle) au 1er janvier 2007 !

Plus que jamais nous con- seillons aux agents de conserver un double papier de leur demande et d'en transmettre une copie, avec tous les documents annexes (attestations sur l'honneur, courriers, ...), au syndicat pour le suivi de leur situation en CAP Nationale.

Le Conseil syndical du SNUI s'est réuni les 12, 13 et 14 décembre et l'essentiel des discussions a tout naturellement porté sur la situation conflictuelle au sein de la DGI. Les administrateurs régionaux et le Bureau national ont cherché les voies d'un prolongement de l'action unitaire après les Fêtes, le potentiel combatif demeurant très important malgré les opérations de division de l'administration. Le projet d'orientation pour le prochain congrès de Ville-

LE DERNIER CONSEIL SYNDICAL

○ Un contexte «éclaté»

Dans l'analyse du contexte qui ouvre traditionnellement chaque Conseil, deux thèmes ont essentiellement marqué les débats : la question de la représentativité syndicale et la conduite à tenir, pour le SNUI, pendant la période électorale, au demeurant déjà largement ouverte.

Sur le premier point, personne ne savait au moment des discussions que, quelques jours après, le Conseil d'Etat allait reconnaître la représentativité de Solidaires Fonctions Publiques. Il n'était encore question que des positions pires au sein du Conseil Economique et Social pour fonder sur les élections, et seulement sur les élections, la reconnaissance officielle des diverses organisations. Bien évidemment, l'ensemble des militants du SNUI a souhaité que le gouvernement prenne rapidement ses responsabilités pour en finir avec des critères peu compréhensibles.

S'agissant des élections politiques, de nombreux administrateurs ont déploré la teneur des débats en cours et le fait que les programmes demeurent marqués par une sorte de feuilleton sur les faits et gestes des candidats potentiels. Face à cette situation, le syndicat s'efforcera de diffuser ses positions de fond sur la fiscalité et la justice sociale (protection sociale, développement de service public).

Dans la même séquence initiale, le Conseil a pris connaissance d'une mission de Solidaires auprès d'un syndicat algérien (le SNAPAP), mission à laquelle assistait un membre du SNUI. C'est, hélas, un niveau insuffisant de démocratie qu'ont constaté nos camarades dans un pays qui connaît de grandes disparités. La remise sur pied d'ATTAC, après des élections qui devraient mettre un terme à deux ans de conflits internes, a été également évoquée.

○ DGI, MINEFI : phase conflictuelle en cours

Tous les adhérents du SNUI savent que la fin d'année 2006 a été marquée par un blocage total du dialogue social à la DGI, le conflit ayant démarré à partir de la question des mutations au plan local et de la liquidation de la règle de l'ancienneté.

38 000 pétitions signées, plus de 40% de grévistes le 14 novembre, puis un second «round» de grève le 30 novembre et toute une série d'actions d'accompagnement, rien n'a cependant fait fléchir une direction générale bien décidée à installer la flexibilité la plus large. Les membres du Conseil ont analysé les prises de position du SNUI dans la période et ils se sont félicités de la bonne tenue de l'intersyndicale, même si celle-ci a rechigné à élargir les revendications. C'est pourtant en globalisant les divers contentieux qu'il sera possible de prolonger le bras de fer ont estimé de nombreux administrateurs, l'année qui vient étant celle du point de jonction des réformes structurelles et des réformes de GRH.

Les avis ont été plus partagés, par contre, sur la nécessité ou non de développer une action Finances en prenant en compte le développement des grèves à la Douane ou à la Comptabilité Publique, même si l'objectif est d'interpeller sans délai les ministres. De ce point de vue, le secrétaire général a fait état d'une

rencontre avec le conseiller social du Minefi dès le lendemain du Conseil, la teneur du conflit à la DGI lui ayant déjà été rapportée.

En définitive, et tout en reconnaissant la difficulté de la mission confiée aux militants pour convaincre de la nécessité d'un nouveau sacrifice financier, le Conseil a approuvé un plan d'action pour janvier-février alliant un nouveau temps fort national de grève et des actions locales multiformes, le tout à organiser en intersyndicale. Dans le prolongement, une utilisation de la période des entretiens d'évaluation sera à envisager, mais les administrateurs ont insisté pour que des consignes nationales sans équivoque soient données sur ce point, les options laissées les années précédentes n'ayant pas facilité les mobilisations.

Parallèlement à cette relance de la combativité, les équipes syndicales poursuivront leur boycott des instances de dialogue (CTP et groupes de travail), le but étant de sortir d'un mode d'échange stérile avec tous les échelons de commandement.

Le suivi du transfert des Domaines, le dossier de l'accueil dans sa globalité, la nécessité de poursuivre la publication de témoignages sur les réformes en cours ont tour à tour fourni matière à discussion une fois les perspectives d'action arrêtées

franche sur Saône (juin 2007) a également été examiné, ainsi que le projet de budget syndical pour 2007 à partir d'une analyse des adhésions de 2006

Instant douloureux à l'ouverture du Conseil : les hommages rendus à Didier Ripoll, ancien administrateur régional de Bretagne récemment décédé, puis à Georges Barès et Jean-Luc de Coëtghourant lors de l'AG de la Solidarité (dont ils avaient été administrateurs).

DE 2006

○ La préparation du Congrès de Villefranche

Le projet de rapport d'orientation a été présenté au Conseil par Laurent Gathier et vous pourrez en prendre connaissance dans le journal avant congrès publié courant février.

Ceci étant, les administrateurs ont fait état de la difficulté qu'ont eu les sections syndicales à travailler sur les divers thèmes revendicatifs compte tenu de l'actualité très «chaude».

Ultime point concernant le Congrès, le Conseil s'est prononcé sur les propositions de modification des statuts.

Pour mieux marquer la place des secrétaires de section, il sera proposé de ne plus empêcher ces derniers d'occuper les fonctions d'administrateur régional.

Encouragements à la section du Rhône

Le 26ème Congrès du SNUI se tiendra les 12,13 et 14 juin à Villefranche sur Saône.

C'est la section du Rhône «qui s'y est collée» et qui travaille depuis un bon moment déjà à l'organisation de l'évènement.

Nous transmettons ici, en ce début d'année, tous nos encouragements à tous les militants mobilisés pour l'occasion.

○ La vie du SNUI

Le Conseil syndical a commenté les bons résultats dans les écoles (3 sièges sur 4 à l'ENC, 4 sièges sur 6 à l'ENI), il a également débattu de la répartition des droits syndicaux et enfin de l'élaboration du tarif des cotisations (cf. les pages 14 à 16 du présent journal).

S'agissant du Guide Pratique du Contribuable, les procédures judiciaires en cours vis à vis de l'ancienne régie publicitaire ont évolué dans la mesure où la Cour de Cassation a rejeté le 21 novembre, aussi bien le pourvoi du SNUI que celui de la partie adverse. On en revient donc à la procédure en cours devant la Cour d'Appel (avec la menace d'une condamnation au versement d'une indemnité pour rupture de contrat). La provision pour litige constituée ne doit donc pas être remise en question.

Face à une administration de plus en plus rigide, le Conseil a confirmé qu'il fallait élargir au maximum le champ revendicatif et qu'il fallait, encore et encore, expliquer que 2007 serait l'année de jonction des différents chantiers ouverts en 2000 pour installer, non seulement de nouvelles structures, mais une nouvelle culture DGI.

De ce point de vue, c'est bien à partir d'un volontarisme de l'appareil militant que pourra trouver un prolongement salubre la belle combativité de la fin d'année 2006.

Secours mutuel

AG DE «LA SOLIDARITÉ»

Présidée par Christian Flottes, l'assemblée générale annuelle de la société de secours mutuel des adhérents du SNUI a précédé la tenue du Conseil Syndical, le 12 décembre 2006.

C'est Jean-Pierre Paquet, président de «La Solidarité» qui a présenté l'activité de l'exercice 2005 et diverses propositions de modifications du règlement mutualiste. Le rapport de la Commission de contrôle, quant à lui, a été présenté par Eric Blohorn qui a proposé à l'assemblée de donner quitus pour la gestion écoulée.

Pendant l'année 2005, la société de secours mutuel a attribué 168 secours pour un montant de 35 820€. Ce qui a permis de répondre à des situations difficiles et d'aider à l'envoi d'enfants en centres de vacances.

Pour l'avenir, il a été proposé de porter les plafonds de secours «aléas de la vie» de 610 à 750€ et les participations aux séjours d'enfants de 77 à 87€.

Par ailleurs, le volume du crédit affecté aux secours exceptionnels (article 5 du règlement) a été porté à 50 000 €.

Dans la discussion, un sociétaire a fait remarquer, d'une part que les réserves de la mutuelle permettaient de faire face aux aléas de la conjoncture et respectaient les règles prudentielles du Code de la mutualité, d'autre part que les cotisations appelées couvraient le montant des secours alloués. Il a donc demandé qu'une réflexion s'engage au sein du Conseil d'administration sur une baisse éventuelle du taux de cotisation. Le président s'est engagé à ce que la question soit tranchée lors de l'assemblée générale de 2007.

Les différents votes ont fait ressortir une approbation à l'unanimité (article 3-1, article 3-2, article 5, quitus et composition du bureau).

«La Solidarité», société de secours mutuel, reconnue d'utilité publique, est ouverte de droit à tous les adhérents du SNUI à jour de leur cotisation.

Elle verse des participations pour l'envoi en séjours d'enfants (suivant les indices des adhérents demandeurs), des secours exceptionnels pour faire face à des situations difficiles, des secours pour les ayants droit suite au décès d'un adhérent.

Toutes les demandes sont à faire auprès des secrétaires de section, lesquels transmettent leur avis sur le fond et s'assurent du versement de la cotisation de l'année.

LA RETENUE À LA SOURCE

Th. Breton se prend pour Garcimore !



La fin de l'année 2006 a vu le débat sur la fiscalité rebondir de façon surprenante autour de deux questions : la retenue à la source et le «bouclier fiscal».

Après le départ d'un Johnny plus vraiment «national», qui à défaut de redevenir belge entend désormais devenir suisse, les ministres se sont crus obligés de refaire de la publicité sur leur projet de bouclier.

Rappelons-le, cette mesure avait été présentée comme devant protéger à la fois les contribuables victimes d'une chute de leur revenus et les martyrs de l'ISF façon «Ile de Ré». Elle bénéficiera principalement à 16 000 assujettis à l'ISF à qui l'Etat remboursera 350 millions d'euros d'impôt, les 77 000 autres n'ayant droit qu'à 50 millions !

De son côté, la retenue à la source a refait surface à quelques encablures d'échéances électorales majeures et Thierry Breton l'a présentée comme une simplification de plus. Ce mode de collecte de l'impôt, néanmoins, n'en finit pas de se heurter au principe de réalité.

L'idée d'un impôt retenu pour solde de tout compte sur la feuille de paye séduit certes l'opinion, à qui on montre les exemples étrangers, mais on oublie de dire que cette nouveauté supposerait une refonte substantielle de l'impôt lui même, plusieurs règles, comme le quotient familial, s'accommodant mal du changement annoncé.

La position du SNUI a été largement relayée dans la presse depuis le mois de décembre et elle a porté sur 3 points essentiels :

- évacuer le soupçon de corporatisme pesant sur l'ensemble des syndicats du ministère s'exprimant sur le sujet,
- expliquer le décalage entre l'idée sommaire de retenue à la source et la réalité fiscale,
- mettre en lumière les véritables enjeux fiscaux.

■ LA FRANCE, UNE EXCEPTION FISCALE ?

Il est souvent avancé que la France est le seul pays (avec la Suisse !) à ne pas avoir opté pour la retenue à la source. C'est vrai, mais il faut aussi préciser que c'est le seul à disposer d'un quotient familial et qu'il détient un triste record s'agissant du nombre de niches fiscales. Ceci rend très compliquée l'instauration d'une retenue à la source. La situation familiale s'appréciant sur une année, tout comme les dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt, il est très difficile de déterminer précisément à l'avance un taux de retenue mensuel qui soit conforme à la réalité.

C'est ce point crucial qu'il nous faut préciser ici. La gestion d'une retenue à la source serait très lourde pour l'administration comme pour l'entreprise. Pour coller le plus possible à la réalité, il faudrait appliquer à chaque salarié

un taux de retenue individualisé pouvant être actualisé en cours d'année, notamment au gré des changements de situation personnelle et/ou professionnelle (mariage, naissance, hausse ou baisse de revenu, changement d'employeur, mise au chômage, ...). Une telle souplesse impliquerait alors une très grande réactivité du salarié, de l'employeur et de l'administration. Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'un système de taux forfaitaire (même personnalisé), établi pour l'année et sans variation possible, serait certes plus simple à mettre en œuvre mais pénaliserait les faibles revenus (dont beaucoup seraient ponctionnés au-delà de l'impôt réellement dû) et conduirait à d'importantes régularisations après déclaration. Le sujet n'est donc pas si simple...

RELANCE LE DÉBAT FISCAL

Tout au plus est-il donc envisagé dans les travaux effectués sur le sujet de mettre en place en année N un taux calculé en fonction de l'impôt payé en N -1 (sur la base des revenus de N - 2 !), qui servirait à estimer le montant des acomptes (modulables le cas échéant), ceux-ci étant déduits de l'impôt à payer découlant, lui, du dépôt d'une déclaration des revenus en N+1. La déclaration des revenus demeurerait bien évidemment indispensable.

Un décalage subsisterait donc entre perception des revenus et paiement de l'impôt. Et encore ne parle-t-on pas ici des revenus fonciers ou de capitaux mobiliers, des commerçants, des professions libérales et des agriculteurs, autant de facteurs compliquant la mise en œuvre de la retenue à la source, de sorte que celle-ci ne pourrait être mise en œuvre qu'à destination des salariés et des pensionnés, au risque de rompre l'égalité de traitement des contribuables.

Dans le débat, nombreux sont ceux qui espèrent un allègement du coût de gestion de l'impôt grâce à un tel procédé. L'argument semble apparemment imparable, sauf qu'il méconnaît là aussi les faits.

La retenue à la source n'est qu'un mode de collecte de

l'impôt : l'impact ne concernerait donc que les services chargés de cette collecte. Or, le recouvrement de l'impôt sur le revenu est aujourd'hui très concentré : il n'existe que trois centres d'encaissements en France. Même avec une retenue à la source, il faudrait maintenir l'essentiel des services de recouvrement, pour récupérer l'impôt collecté en amont par les entreprises et les caisses de retraite. Le recouvrement dit « forcé » subsisterait également en cas de difficultés et de retard de paiement. Mais surtout, de nouvelles missions incomberaient à l'administration : en effet, celle-ci devrait procéder au contrôle des entreprises afin de vérifier qu'elles reversent dans les conditions et les délais prévus l'impôt collecté et elle serait aussi chargée d'actualiser en cours d'année le taux de retenue des contribuables dont la situation change, tout en poursuivant le travail actuel (accueil, traitement des déclarations, des réclamations...).

On le voit, il ne faudrait pas moins de personnes dans les administrations fiscales, bien au contraire. Ne nous y trompons pas : notre lecture critique de la retenue à la source n'est donc pas fondée sur des considérations «boutiquières» !

■ QUEL DÉBAT FISCAL ?

Lancée, notamment, dans le but de valoriser le «modernisme» en marche du Minefi (et donc de son ministre), la question de la retenue à la source aura cependant fort opportunément permis d'ouvrir le débat fiscal dans la période. Il faut s'en féliciter, car s'il est un sujet citoyen éminemment politique qui doit alimenter le débat public, c'est bien celui de l'impôt. Après tout, quoi de plus normal que de se pencher que la question du financement du «modèle social» si souvent évoqué ?

Souvent considéré comme une matière ardue et rébarbative, la fiscalité semble donc s'imposer comme un enjeu essentiel. Certes, on sait que l'impôt est un sujet favorisant la floraison des idées reçues et qu'il est facile de dénoncer le poids excessif des prélèvements sans se soucier d'en exposer les conséquences sur le financement des politiques publiques. Mais gardons espoir : nos concitoyens pourraient fort bien nous surprendre et faire mentir ceux qui craignent ou espèrent que l'on ne sorte pas des lieux communs !

Un récent sondage, commandé par un quotidien gratuit, a montré ainsi que les français souhaitent voir baisser la TVA plutôt que l'impôt sur la fortune. La demande d'une plus grande justice fiscale par une meilleure redistribution est ici nette et instructive, alors que c'est précisément la dimension redistributive de l'impôt qui est contestée au nom de la concurrence internationale et de la compétitivité par une large frange des responsables politiques.

Les tenants d'une TVA sociale (avec un taux porté à 25 %), d'une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu ou d'une suppression des droits de succession pourraient-ils être amenés par conséquent à revoir leur copie fiscale ? On peut légitimement en douter, mais ce constat ne peut qu'encourager ceux qui, comme le SNUI, jugent qu'il y a une impérieuse nécessité de rééquilibrer le système au profit des impôts directs, c'est à dire dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Le SNUI va continuer d'alimenter le débat fiscal dans les tous prochains mois par des communiqués, des dossiers de presse, une participation à des débats. En mars, en outre, sera publié un livre intitulé « Quels impôts demain ? ». Quant à la question du mode de collecte de l'impôt, n'inversons pas les termes du débat, elle précède d'une réforme de l'imposition des revenus, mais ne la précède pas.

COTISATIONS 2007

19 400 cotisations d'actifs récoltées l'an dernier par le réseau des correspondants, auxquelles s'ajoutent les 1 508 cotisations recueillies par le Comité de Liaison des Retraités, l'effectif SNUI est donc demeuré en 2006 largement au-dessus de la barre des 20 000, malgré les réductions d'effectifs.

Nous vous appelons bien évidemment à renouveler votre adhésion pour l'année nouvelle laquelle, nous l'avons déjà signalé, va s'avérer déterminante pour votre avenir professionnel et va nécessiter une présence syndicale de tous les instants.

Défendez-vous

Dans la phase de grand chambardement que vit la DGI, les repères volent en éclat, l'arbitraire se développe, mais la présence syndicale empêche toujours la liquidation totale des valeurs du service public.

Dans les CAP locales et nationales, dans les comités techniques, au cours des diverses audiences et au cœur de nombreuses actions de protestation, les représentants du SNUI vous défendent personnellement et collectivement. Donnez-leur les moyens de poursuivre leur combat.

Normalement, au cours de l'année 2007, de par la représentativité reconnue de «Solidaires Fonctions Publiques», (décision du CE du 21/12/2006), le SNUI ne pourra plus se voir reprocher son absence au niveau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat. Il s'agit là d'une avancée remarquable qui va cependant nécessiter de nouveaux efforts militants que vous aurez - nous en sommes persuadés - à cœur de soutenir par votre adhésion.



Informez-vous

Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter le site SNUI sur votre poste de travail et vous avez donc accès quotidiennement à une information large sur la vie de la DGI et du Minéfi, sur les prises de position de votre syndicat.

Vous êtes, par surcroît, avec l'Unité et les multiples journaux des sections SNUI, attributaires d'une presse qui amène un peu d'oxygène dans des services sous tension. Toute cette information a un prix et vos cotisations permettront d'améliorer nos supports.

Engagez-vous

Parmi les motifs de non renouvellement des cotisations, apparaît chaque année la même observation à l'occasion d'opérations de relance du Bureau National : «Je ne vois jamais personne du SNUI, même pour me réclamer des sous !». Notre réseau de correspondants a effectivement ses limites et vous vous devez d'alerter le secrétaire local du syndicat de votre isolement. Mieux encore, vous pouvez proposer vos services pour renforcer notre réseau.

Nous savons que, pour nombre d'entre vous, les budgets sont des plus serrés, aussi n'hésitez pas à demander des facilités de paiement à votre correspondant.

■ Cotisations 2007 des actifs

Cat	GRADES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
	Contractuels (impôts-régisseurs)	43,70	51,00	54,40	58,80	63,30	68,65	70,45	-	-	-	-	-	-	
	Contractuels Hypothèques	49,05	54,40	58,90	62,45	66,85	70,45	74,95	-	-	-	-	-	-	
	Agents contractuels de droit public (1)	33,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Auxiliaires de service et de bureau	33,00	33,00	33,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Agents «Pacte juniors»	15,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
C	Ag. Adm. ou techn. des Impôts 2ème cl. (éch. 3)	55,30	55,30	56,15	57,95	58,85	59,75	60,65	62,45	-	-	-	-	-	
	Ag. Adm. ou techn. des Impôts 1ère cl. stagiaires	41,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Ag. Adm. ou techn. des Impôts 1ère cl. (éch. 4)	55,30	55,30	57,10	58,85	60,65	62,45	64,20	66,85	68,65	68,65	-	-	-	
	Ag. Adm. ou techn. principaux 2ème cl. (éch. 5)	-	-	-	-	62,45	64,20	66,85	68,65	71,35	74,00	-	-	-	
	Ag. Adm. ou techn. principaux 1ère cl. (éch. 6)	-	-	-	-	71,35	74,00	78,50	-	-	-	-	-	-	
B	Contrôleurs/techni.géomètres stag. (ENI-ENC)	48,50	(ENI Septembre 2006 à Août 2007)				-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contrôleurs 2ème classe	-	62,50	64,20	66,85	68,65	70,45	72,25	75,80	78,50	82,05	85,65	89,20	94,55	
	Contrôleurs 1ère classe	74,00	76,70	80,25	83,80	87,35	91,80	95,40	99,00	-	-	-	-	-	
	Contrôleurs principaux	80,25	83,80	87,35	91,80	97,35	100,75	105,20	-	-	-	-	-	-	
	Techniciens géomètres	-	62,45	64,20	68,65	70,45	74,95	78,50	82,00	85,60	89,15	-	-	-	
	Géomètres	76,70	83,00	87,35	89,15	93,65	97,20	-	-	-	-	-	-	-	
	Géomètres principaux	97,20	100,75	105,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
A	Inspecteurs élèves (ENI)	54,50	(ENI Septembre 2006 à Août 2007)				-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs	83,80	83,80	87,35	91,90	95,45	100,75	107,90	114,10	119,45	125,75	148,95	153,40	-	
	Inspecteurs vérificateurs spécialisés	93,65	99,05	100,75	107,90	112,30	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspecteurs départementaux fin de carrière	-	-	161,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 3ème cl. (non compt.)	146,25	153,40	162,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 2ème cl. (non compt.)	164,40	167,65	173,90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 1ère cl. (non compt.)	167,65	177,50	185,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 3ème cl. (comptable)	154,65	162,35	171,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 2ème cl. (comptable)	171,20	176,45	180,70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 966)	176,55	192,60	199,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 1015)	228,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 1040)	276,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspecteurs principaux 2ème classe	112,30	120,40	128,40	148,00	155,15	165,85	-	-	-	-	-	-	-	
	Inspecteurs principaux 1ère classe	176,55	185,50	192,60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Directeurs divisionnaires de fin de carrière	-	-	-	-	196,20	-	<p style="text-align: center;">SEA 2007</p> <p style="text-align: center;">Droit d'entrée : 18,00 €</p> <p style="text-align: center;">CADRE A : 63 €</p> <p style="text-align: center;">CADRE B : 58 €</p> <p style="text-align: center;">CADRE C : 49 €</p> <p style="text-align: center;">ACDP/auxiliaire/PACTE : 41 €</p>							
	Directeurs divisionnaires	171,20	189,05	196,20	219,40	228,30	-								
	Directeurs départementaux	-	239,10	256,95	-	-	-								
	Chefs des services fiscaux (classe normale)	305,05	342,50	-	-	-	-								
	Chefs des services fiscaux (cl. fonctionnelle)	322,90	362,15	-	-	-	-								
	Délégués interrégionaux	362,15	-	-	-	-	-								
Chefs du service comptable (ex RD 1015)	267,60	-	-	-	-	-									
Chefs du service comptable (ex RDA)	333,60	-	-	-	-	-									
Chefs du service comptable (ex RDB)	353,20	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 6)	228,30	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 5)	248,00	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 4)	267,60	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 3)	321,10	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 2)	356,80	-	-	-	-	-									
Conservateurs des hypothèques (catégorie 1)	374,70	-	-	-	-	-									

(1) Pour les «Agents contractuels de droit public» ne pas oublier d'appliquer la règle du «prorata temporis» sur la base du temps de travail DGI.

Cotisations 2007 des retraités

NOUVEAU :

Les adhérents envisageant leur cessation d'activité au cours du 1er semestre 2007 sont invités à cotiser directement auprès du Comité de Liaison des retraités. Leurs coordonnées personnelles seront enregistrées pour un envoi à domicile de la presse syndicale dès la cessation d'activité.

Les cotisations sont à verser par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du :

SNUI - COMITE de LIAISON des RETRAITES
80/82 rue de Montreuil - 75011 PARIS

La cotisation est établie en fonction de la pension mensuellement perçue (cf. avis de virement postal ou bancaire).

Le CCP du Comité de Liaison des retraités du SNUI a été clos en décembre 2006. Nos camarades voudront bien transmettre leur chèque au Comité et ne plus effectuer de virement postal.

Le Comité de Liaison reverse à la Fédération Générale des Retraités et au SNUI la part qui leur revient.

PENSION MENSUELLE PERÇUE	MONTANT
Jusqu'à 1 000 €	12 €
de 1 001 à 1 150 €	15 €
de 1 151 à 1 300 €	18 €
de 1 301 à 1 450 €	24 €
de 1 451 à 1 650 €	28 €
de 1 651 à 1 950 €	34 €
de 1 951 à 2 300 €	42 €
de 2 301 à 2 600 €	52 €
de 2 601 à 3 000 €	67 €
de 3 001 à 3 500 €	77 €
de 3 501 à 4 000 €	87 €
Au-delà de 4 000 €	93 €

Votre cotisation 2007



... pour vous informer,
vous défendre,
vous engager.



Union
syndicale
Solidaires

